

Guide des matières enseignées

Systemes informatisés de
transmission des dossiers
des élèves et des dossiers
du personnel
professionnel

Septembre 2005 à
juin 2006

GUIDE DES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Systemes informatisés de transmission des dossiers des élèves et des
dossiers du personnel professionnel

Septembre 2005 à juin 2006

2005

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

25.0637 Subject table handbook: student records
system and professional school personnel
system : September 2005 – June 2006

ISBN 0-7711-3457-6

1. Education—Manitoba—Curricula.
2. Subject headings—Education. 3. Information storage and retrieval systems—Education—Code words. I. Manitoba. Education, Citizenship and Youth.

Copyright ©2005, the Crown in Right of Manitoba as represented by the Minister of Education, Citizenship and Youth. Manitoba Education, Citizenship and Youth, School Programs Division, 1970 Ness Avenue, Winnipeg, Manitoba, R3J 0Y9.

Every effort has been made to provide proper acknowledgement of original sources and to comply with the copyright law. If cases are identified where this has not been done, please notify Manitoba Education, Citizenship and Youth to correct any omissions.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	iv
ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE	
ACTIVITÉS	1
Activités de l'école	1
Activités du personnel enseignant	2
APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE	
CRÉDITS POUR COURS SPÉCIAUX	
ARTS - SECONDAIRE	3
Danse : <i>Royal Winnipeg Ballet</i>	3
Musique : leçons privées.....	3
CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE /	
FORMATION MILITAIRE	3
Crédits obtenus au Manitoba	3
Crédits obtenus hors-province	3
Formation militaire (cadets).....	3
DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE	3
Formation de base pour adultes / Alphabétisation.....	3
PLAN DIRECTEUR POUR LE DESIGN EN DÉVELOPPEMENT VIE-TRAVAIL	3
Plan directeur pour le design en développement vie-travail.....	3
PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ - SECONDAIRE	3
Programme d'études individualisé.....	3
CRÉDITS SPÉCIAUX POUR LANGUES	
CRÉDITS SPÉCIAUX POUR LANGUES – NIVEAU SECONDAIRE	4
COURS OFFERTS À DISTANCE	
COURS IMPRIMÉS ET EN LIGNE (HORS-PROVINCE)	6
ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE	
BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (BI)	7
Autre	7
Français	7
Français de base (French)	7
Histoire.....	7
Mathématiques.....	7
Sciences de la nature.....	7
DOUBLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS –	8

Provenant d'un collège communautaire	8
Provenant d'une université	8
PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE...	8
Français de base (French)	8
Mathématiques	8

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE

ARTS	9
Arts dramatiques	9
Arts plastiques	9
Éducation musicale	9
ENGLISH LANGUAGE ARTS	10
Anglais (programme français)	10
Anglais/English L.A. (prog. d'immersion)	10
English Language Arts	10
FRANÇAIS / FRENCH	11
Français de base (Basic French)	11
Français langue première	11
Immersion française	11
INFORMATIQUE	11
LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS	11
MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE	12
Maternelle	12
Pré-maternelle	12
MATHÉMATIQUES	12
SCIENCES COMMERCIALES	13
SCIENCES DE LA NATURE	13
SCIENCES SOCIALES	14
Éducation physique	14
Sciences familiales	14
Sciences humaines	15
Vie autonome	15
ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS	16
Arts graphiques	16
Arts pratiques	16
Communications graphiques	16
Construction	16
Dessin industriel	16
Électronique	16
Électropropulsion	16
Fabrication	16
Menuiserie	17
Motopropulsion	17
Travail des métaux	17

ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE

COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE	18
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE	22

INTRODUCTION

BUT

Le but du *Guide des matières enseignées* est de venir en aide au personnel des écoles durant l'année scolaire 2005-2006 en leur :

- fournissant l'information de base nécessaire pour remplir les formulaires du *Système relatif aux renseignements sur le personnel professionnel (PSP)*;
- fournissant l'information de base nécessaire pour faciliter l'entrée des données au *Système informatisé de transmission des dossiers des élèves (SRS)*;
- fournissant les codes de matières informatisés pour les cours élaborés par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba ainsi que les cours approuvés ou enregistrés par le Ministère.

Une nouvelle édition du *Guide des matières enseignées* est distribuée aux écoles au début de chaque année scolaire. Cette nouvelle version reflète les changements aux codes de cours, crédits, etc. qui seront en vigueur au cours de la prochaine année scolaire. Il incombe aux écoles de s'assurer qu'elles utilisent la version appropriée du guide pour rapporter les résultats des élèves à la Section des brevets et des dossiers des élèves située à Russell au Manitoba. **Il est important de noter que les écoles devront s'assurer d'utiliser le *Guide des matières enseignées* de septembre 2004 à juin 2005 lorsqu'elles rapporteront les résultats des élèves de l'année scolaire 2004-2005 durant l'été et l'automne de 2005.**

Cette édition du *Guide des matières enseignées* – en vigueur de septembre 2005 à juin 2006 – se trouvera à l'adresse Internet suivante :

< http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/guide_matières/2005-2006.pdf >. La présentation du contenu du guide à l'Internet fournira aux écoles l'information au sujet des codes de matières, des niveaux, et des crédits pour leur permettre de préparer leur processus d'inscription, ainsi que la liste des cours qu'elles offriront pour la prochaine année scolaire. Il pourrait y avoir certains changements durant l'année scolaire 2005-2006 à mesure que des nouveaux programmes d'études paraîtront. Par conséquent, l'information sur le site Internet sera mise à jour à quelques reprises durant l'année. Il est donc important que les écoles s'assurent d'avoir les codes des matières appropriés lorsqu'elles prépareront leurs listes de cours au printemps.

Le *Guide des matières enseignées pour les cours d'Études technologiques* (version anglaise seulement) paraît dans un document à part et est envoyé seulement aux écoles ayant une population scolaire au niveau secondaire. L'adresse Internet pour ce guide est < <http://www.edu.gov.mb.ca/ks4/docs/policy/sthte/index.html> >.

LE SYSTÈME DE CRÉDITS POUR LE SECONDAIRE

Le système de crédits pour le secondaire (S1 à S4) fournit la flexibilité nécessaire permettant aux élèves de choisir les cours appropriés à leurs besoins et à leurs aspirations personnelles. Un élève pourra se mériter *un crédit* en réussissant un cours conçu pour un minimum de 110 heures d'enseignement. Des *demi-crédits* (cours conçu pour un minimum de 55 heures d'enseignement) peuvent être obtenus de façon semblable. Le nombre de catégories de crédits a été réduit à deux : obligatoires et facultatifs.

OFFRIR PLUS DE CHOIX ET DE FLEXIBILITÉ : CHANGEMENTS AUX EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, tous les élèves devront obtenir leur diplôme selon les conditions prévues dans *Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires* rendu publique en mars 2001. Pour plus de détails concernant les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires, veuillez consulter l'adresse Internet suivante :

< <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/offrir-choix/index.html> >.

Pour une mise à jour quant à ce rapport, veuillez vous référer au document : *Offrir plus de choix et de flexibilité : changements proposés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : rapport d'étape (juin 2002)*. L'adresse Internet pour ce rapport d'étape est : < http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/rapport_etape/index.html >.

L'IDENTIFICATION DES COURS OFFERTS AU NIVEAU SECONDAIRE

Numérotation de cours

Le système actuel de numérotation comporte un code alphanumérique - composé de trois caractères. Le premier et le deuxième caractère sont des chiffres et le troisième est une lettre.

• **Premier caractère**

- 1 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 1
- 2 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 2
- 3 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 3
- 4 - s'applique aux cours élaborés pour le secondaire 4

• **Deuxième caractère**

- 0 - cours élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et valant 1 crédit
- 1 - cours élaboré par l'école ou la division scolaire et approuvé ou enregistré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (comprend les Cours proposés par

l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE)).

2 - cours élaboré par un établissement d'enseignement hors-province et dans le cas de la double reconnaissance de crédits, par une institution postsecondaire (p. ex. élaboré par une université locale, dans une autre province ou dans un autre pays)

5 - cours élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba et valant ½ crédit

• **Troisième caractère**

G - Général

F - Fondamental

S - Spécialisé

E - English as a Second Language (ESL)

M - Modifié

I - Individualisé

C - provenant d'un Collège communautaire

U - provenant d'une Université

Désignation des cours

Fondamental (F) : Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire). À mesure que les nouveaux programmes d'études et les nouvelles politiques seront mis en œuvre tels qu'énoncés dans la correspondance du Ministère au milieu scolaire, cette désignation entrera en vigueur. Cette désignation est introduite ici pour indiquer que les changements à la désignation des cours entreront en vigueur dès que les nouveaux programmes d'études seront mis en œuvre. **Les écoles n'utiliseront cette désignation pour transmettre les résultats de l'élève que lorsque le Ministère les en avisera.**

Général (G) : Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves. La désignation G sera retenue pour les programmes d'études indépendantes et les programmes d'études adaptés par les enseignants dans tous les domaines jusqu'à ce qu'ils soient révisés. À mesure que les programmes d'études seront mis en œuvre, la désignation G sera éliminée. Tous les Cours proposés par les écoles (CPE) et tous les Projets proposés par les élèves (PPE) retiennent la désignation G.

- Spécialisé (S) :** Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire).
- ESL-English as a Second Language* (E) :** Expériences éducationnelles conçues pour aider les élèves dont l'anglais n'est pas la langue première à faire la transition au programme anglais; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- Modifié (M) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant certaines difficultés d'apprentissage cognitives; les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins de l'élève en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.
- Individualisé (I) :** Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes; elles correspondent à l'âge et au stade de développement de l'élève et sont hautement individualisées pour répondre à ses besoins en matière d'apprentissage; un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève.

REMARQUE : Les élèves dans un programme individualisé n'utilisent pas les programmes d'études d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba. Cette désignation indique la participation de l'élève dans un programme individualisé. Par exemple, 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé élaboré à l'échelle locale pour un élève; 71I indique la septième année d'une telle participation.

- Provenant d'un Collège communautaire (C) :** Expériences éducationnelles au niveau d'un collège communautaire pouvant permettre la double reconnaissance de crédits : crédits au secondaire 3 et secondaire 4, ainsi que pour la première année de collège communautaire.
- Provenant d'une Université (U) :** Expériences éducationnelles au niveau de la première année d'université pouvant permettre la double reconnaissance de crédits (crédit au secondaire 4, et dans certains cas, secondaire 3) pour l'obtention du diplôme secondaire et crédit pour la première année universitaire.

Niveaux de cours

- Secondaire 1 :** Les programmes d'études de toutes les matières, sauf ceux de formation professionnelle industrielle, seront conçus pour être des cours fondamentaux. Certains programmes en études technologiques peuvent être élaborés comme cours spécialisés. Cette désignation de cours fondamentaux (F) remplacera celle des cours généraux (G) et entrera en vigueur

à mesure que les nouveaux programmes d'études élaborés pour les cours fondamentaux seront introduits.

Secondaire 2 : À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, tous les programmes d'études dans tous les domaines sauf la formation professionnelle industrielle, les sciences et les mathématiques seront élaborés comme des cours fondamentaux (F). Certains programmes d'études pour les cours d'études professionnelles et techniques, les sciences et les mathématiques peuvent être élaborés comme des cours spécialisés (S).

Secondaire 3 : À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, incluant un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S). Les cours correspondant à la désignation C sont des cours de première année de collège communautaire.

Secondaire 4 : À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans tous les domaines, y inclus un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S). Présentement, tous les programmes d'études sont élaborés comme des cours généraux (G) et spécialisés (S). Les cours correspondant à la désignation U sont des cours de première année universitaire. Les cours correspondant à la désignation C sont des cours de première année de collège communautaire.

Afin de répondre aux besoins d'un élève, les cours fondamentaux (F), généraux (G) et spécialisés (S) du secondaire 1 au secondaire 4 peuvent être modifiés à l'aide d'un plan éducatif personnalisé (PEP) préparé conformément aux directives du Ministère. La désignation M ou E est alors utilisée.

Remarque : Aucun règlement du Ministère n'empêchera un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de changer pour prendre une autre désignation une autre année.

Exemples :

Mathématiques secondaire 1 (10F) - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours fondamental.

- Sciences humaines secondaire 1 (10G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours général.
- Sciences de la nature secondaire 1 (10M)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours général dont les buts et objectifs ou les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études ont été modifiés dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour tenir compte des besoins d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes.
- Perspectives d'avenir dans les affaires secondaire 1 (15G)** - Secondaire 1, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant ½ crédit, cours général.
- Sciences de la nature secondaire 2 (20S)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.
- Sciences de la nature secondaire 2 (20E)** - Secondaire 2, programme d'études élaboré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours modifié dans une proportion de 50 pour cent ou plus pour faciliter l'acquisition de l'anglais et pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière au niveau secondaire.
- Éducation physique CPE (31G) secondaire 3** - Secondaire 3, cours proposé par l'école, programme d'études élaboré par l'école ou la division scolaire valant ½ ou 1 crédit, cours général.
- Études sur la condition de la femme PPE (41G) secondaire 4** - Secondaire 4, projet proposé par l'élève, élaboré au plan local et valant ½ ou 1 crédit, cours général.
- Senior 4 English-IB SL (42S)** - Secondaire 4, programme d'études élaboré ailleurs et approuvé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, cours spécialisé.
- Calcul 1 (KC.MSC.1510) (42C)** - Secondaire 4, un cours de première année d'un collège communautaire pouvant permettre la double reconnaissance de crédit, élaboré par un collège communautaire et approuvé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant ½ crédit, provenant d'un collège communautaire.

Calcul (32.1101/6) (42U)
université

- Secondaire 4, un cours de première année d'une

pouvant permettre la double reconnaissance de crédit, élaboré par une université et approuvé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba valant 1 crédit, provenant d'une université.

Programme individualisé (31I)

- Cette désignation de crédits s'applique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage si importantes qu'ils sont incapables de profiter de programmes d'études élaborés ou approuvés par le Ministère. Le code 31I signifie que l'élève a complété 3 ans d'un programme individualisé.

Remarque : Le cours de Français de base neuf ans (code 0403) a la désignation « G » (Général) au secondaire 1 et au secondaire 2. Au secondaire 3 et au secondaire 4, le Français de base neuf ans ont la désignation « S » (Spécialisé).

L'OBTENTION DE CRÉDITS AU SECONDAIRE POUR LA FORMATION MILITAIRE (LES CADETS), LE ROYAL WINNIPEG BALLET ET LES LEÇONS PRIVÉES DE MUSIQUE

L'information concernant l'obtention de crédits pour la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet*, et les leçons privées de musique a été transmise dans une lettre en juin 1996 en provenance du directeur de la Direction du développement et de l'implantation des programmes. En l'année scolaire 1997-1998, soulignons un changement au code pour le *Royal Winnipeg Ballet* où il y a l'addition d'un crédit au secondaire 1, c'est-à-dire 12G. Pour l'année scolaire 1999-2000, les changements apportés aux leçons privées de musique ont été communiqués par l'intermédiaire du document « **Mise à jour des changements en éducation** ».

Les codes de matières concernant la formation militaire (les cadets), le *Royal Winnipeg Ballet* et les leçons privées de musique se trouvent dans la section du Guide intitulée « Approuvé par le Ministère ».

Les résultats des élèves pour ces cours peuvent être rapportés soit par une note en pourcentage ou à l'aide de la mention « S » (standing ou attestation) ; i.e. un élève recevant une note en pourcentage pour un examen au niveau 42S pourrait aussi avoir reçu la mention « S » pour les crédits accordés aux niveaux 12G, 22G, et 32S.

LES COURS DE PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) ET LES COURS DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL - SECONDAIRE

Tous les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) actuellement offerts au Manitoba, tels que communiqués au Ministère, sont reconnus par le Ministère selon les conditions énoncées ci-dessous. Ils sont inclus dans le **Guide**

des matières enseignées pour les besoins reliés à la charge de travail des enseignants, aux dossiers des élèves et aux crédits mérités selon les conditions suivantes :

- ces cours sont reconnus dans la catégorie des programmes d'études élaborés ailleurs et enregistrés par le Ministère;
- un cours conçu pour 110 heures d'instruction aura la valeur d'un crédit et un cours conçu pour 55 heures d'instruction aura la valeur d'un ½ crédit;
- ces cours seront reconnus pour le secondaire 3 et le secondaire 4 seulement;
- le deuxième chiffre dans la numérotation de ces cours sera un « 2 » (indiquant un programme d'études élaboré ailleurs et approuvé ou reconnu par le Ministère) et le troisième caractère sera un « S » (indiquant un cours spécialisé).

Les codes de matières concernant les cours de Placement Avancé (*Advanced Placement*) (PA) et du Baccalauréat international (BI) se trouvent dans la section du guide intitulée « Élaboré ailleurs et enregistré par le Ministère ».

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EN VUE D'OBTENIR DES CRÉDITS

La possibilité de faire reconnaître des acquis en vue d'obtenir un crédit secondaire offre à l'élève l'opportunité de mettre en valeur une connaissance acquise dans un sujet en particulier. Pour obtenir un crédit, l'élève doit démontrer un rendement acceptable par rapport aux résultats d'apprentissage dans un cours ou un domaine spécialisé d'études. Pour plus d'information, veuillez consulter l'adresse Internet suivante :

< http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/rapport_etape/Annexe_A.pdf >.

CRÉDIT POUR PROJET DE SERVICE COMMUNAUTAIRE (PROJET PROPOSÉ PAR L'ÉLÈVE – PPE)

Les élèves peuvent se mériter un crédit pour un projet de service communautaire (par l'entremise d'un PPE) à l'intérieur des 28 crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme secondaire. Les PPE reliés à ces projets de bénévolat n'ont pas à être enregistrés au Ministère. Un code PPE (8977) intitulé Service communautaire a été réservé à cette fin. Des lignes de conduite pour ce PPE se trouvent à l'adresse Internet suivante :

< <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/cpe-ppe/index.html> >.

LES COURS OFFERTS À DISTANCE :

Les élèves peuvent s'inscrire à des cours obligatoires ou facultatifs en format imprimé ou en ligne, y inclus des cours offerts à distance en provenance d'un établissement d'enseignement hors-province. Deux documents sur les cours offerts à distance ont été récemment envoyés aux écoles du Manitoba (voir l'adresse Internet suivante) :

< <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/ens-dist/index.html> >.

Les cours obligatoires : Les codes de cours utilisés pour des cours obligatoires et facultatifs livrés à distance élaborés au Manitoba et basés sur les programmes d'études du Manitoba sont les mêmes codes utilisés pour les cours offerts en salle de classe, par exemple 0092 E.L.A.: A Comprehensive Focus 40S.

Les cours facultatifs : Les cours facultatifs offerts à distance en provenance d'un établissement d'enseignement hors-province seront codés en utilisant les désignations 12G, 22G, 32S et 42S. Des codes représentant certains regroupements de cours sont disponibles. Si cette liste générale n'est pas suffisante et d'autres codes additionnels sont nécessaires, nous demandons aux écoles de communiquer directement avec le Ministère.

L'OBTENTION DE CRÉDITS POST SECONDAIRES ET SECONDAIRES – LA DOUBLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS

Les élèves du niveau secondaire peuvent suivre des cours de collège communautaire et d'université pour obtenir des crédits reconnus à l'obtention du diplôme secondaire ; p. ex. Introduction à la psychologie (cours universitaire) et Sécurité en milieu de travail (cours de collège communautaire). L'élève reçoit un crédit du secondaire ainsi qu'un crédit post secondaire, soit de l'université ou du collège communautaire. Les élèves peuvent se mériter jusqu'à cinq (5) crédits à double reconnaissance. La décision d'offrir de tels cours relève de l'école ou de la division scolaire et le financement de ces cours est aussi une décision locale. Des lignes de conduite sont disponibles à l'adresse Internet suivante :

< <http://www.edu.gov.mb.ca/ms4/progetu/diplo-secondaire.html> >.

LES COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) ET LES PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE)

La mise à jour du document *Offrir plus de choix et de flexibilité : changements aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires : rapport d'étape (juin 2002)*

(voir : < http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/rapport_etape/index.html >)

indique que le nombre de cours proposés par l'école (CPE) admissibles a été augmenté de huit à onze tandis que le nombre de projets proposés par l'école (PPE) admissibles est passé de deux à trois. Ces changements rendent possible l'élaboration, à l'échelle locale, d'un plus grand nombre de cours visant à répondre aux besoins des élèves.

L'OBTENTION D'UN CRÉDIT SPÉCIAL DE LANGUE

La possibilité d'obtenir un crédit spécial pour la compétence dans une langue autre que le français et l'anglais est une reconnaissance de la diversité linguistique du Manitoba. Seuls les élèves ayant une compétence dans une langue autre que le français et l'anglais sont éligibles. De plus, seulement un crédit spécial peut être obtenu à chacun des quatre (4) niveaux secondaires. Les résultats des élèves peuvent être rapportés par une note en pourcentage ; cependant, la mention « S » (standing ou attestation) peut être utilisée pour des crédits additionnels ou des crédits accordés rétroactivement. Pour plus de renseignements, veuillez consulter l'adresse Internet suivante :

< <http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/credits/index.html> >.

LA SUBSTITUTION DE CRÉDITS DANS LES CAS EXCEPTIONNELS

Ce changement a débuté durant l'année scolaire 2001-2002. Les divisions scolaires et les écoles peuvent décider de mettre ou de ne pas mettre en œuvre ce changement. Il est possible de substituer un maximum de deux (2) crédits dans toute matière en fonction de l'autorisation des parents ou des tuteurs de l'élève.

Si une matière est substituée pour une autre, par exemple Biologie 40S au lieu de Mathématiques 40S, le résultat de Biologie 40S sera enregistré et, sur le relevé de note en provenance de l'école, un astérisque ou une note indiquera que le cours de Biologie 40S a été substituée pour Mathématiques 40S.

PERSONNES RESSOURCES

Si vous désirez obtenir plus de précisions quant aux programmes, aux programmes d'études ou aux politiques curriculaires, veuillez communiquer avec:

Jean-Vianney Auclair
Directeur
Direction du développement et de
l'implantation des programmes
Bureau de l'éducation française
1181 avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : 1 (204) 945-6022
Télécopieur : 1 (204) 945-1625
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6022
Courriel : jaclair@gov.mb.ca

Gilbert Michaud
Responsable des projets spéciaux
Direction du développement et de
l'implantation des programmes
Bureau de l'éducation française
1181 avenue Portage, salle 509
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : 1 (204) 945-6927
Télécopieur : 1 (204) 945-1625
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 6927
Courriel : gimichaud@gov.mb.ca

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau									
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

9905	ANGLAIS LANGUE SECONDE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9917	ARTS PRATIQUES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9992	AUTRES ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9923	BESOINS SPÉCIAUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9947	BIBLIOTHÈQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9924	DYNAMIQUE DE LA VIE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9915	ÉDUCATION EN PLEIN AIR	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9922	ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9932	ÉTUDES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9904	ÉTUDES EN INFORMATIQUE	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9902	LANGUES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9935	PROGRAMME D'ACCUEIL	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9918	RELIGION	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9934	RÉUSSITE SCOL. POUR ÉLÈVES AUTOCHTONES	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				
9903	SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	M	1	2	3	4	5	6	7	8
				S1	S2	S3	S4				

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE L'ÉCOLE ACTIVITÉS

(suite)

ACTIVITÉS DU PERSONNEL ENSEIGNANT

9970	ADMINISTRATION	.0	NA
9936	ALPHABÉTISATION PRÉCOCE	.0	NA
9980	AUTRES ACTIVITÉS DU PERSONNEL	.0	NA
3983	BESOINS SPÉCIAUX	.0	NA
9973	BIBLIOTHÈQUE	.0	NA
9985	CHEF D'ÉQUIPE	.0	NA
9971	CLINICIEN-CLINICIENNE	.0	NA
9989	CONSEILLER(ÈRE) PÉDAGOGIQUE	.0	NA
9972	ORIENTATION	.0	NA
9975	ORTHOPÉDAGOGIE	.0	NA
9974	PRÉPARATION DE CLASSE	.0	NA
9820	PRODUCTIONS/REPRÉSENTATIONS D'ÉCOLE	.0	NA
9984	RATTRAPAGE EN LECTURE	.0	NA
9997	SURVEILLANCE-(PEI/PAE)	.0	NA
9977	SURVEILLANCE-(PPE)	.0	NA
9996	SURVEILLANCE-ENS. À DISTANCE EN LIGNE	.0	NA
9978	SURVEILLANCE-EXPÉRIENCE AU TRAVAIL	.0	NA
9976	SURVEILLANCE-GÉNÉRALE	.0	NA
9981	SURVEILLANCE-SURDOUÉS/TALENTUEUX	.0	NA
9979	VOYAGE - DÉPLACEMENT	.0	NA

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE CRÉDITS POUR COURS SPÉCIAUX

ARTS - SECONDAIRE

9361	DANSE: ROYAL WINNIPEG BALLET	1.0	12G 22G 32S 42S
9322	MUSIQUE: LEÇONS PRIVÉES	1.0	12G 22G 32S 42S

CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA / HORS-PROVINCE / FORMATION MILITAIRE

9990	CRÉDITS OBTENUS AU MANITOBA	.5	NA
		28.0	NA

Remarque: le code 9990 permet d'enregistrer des crédits obtenus au Manitoba variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.

0691	CRÉDITS OBTENUS HORS-PROVINCE	.5	NA
		28.0	NA

Remarque: le code 0691 permet d'enregistrer des crédits hors-province variant d'un demi-crédit à vingt-huit crédits.

9982	FORMATION MILITAIRE (CADETS)	1.0	11G 21G
------	------------------------------	-----	---------

Remarque: le code 9982 permet d'enregistrer un maximum de 2 crédits au-delà des exigences provinciales d'obtention du diplôme d'études secondaires.

DIPLÔME POUR ÉTUDIANT ADULTE

9964	FBA/ALPHABÉTISATION (D.P.E.A.)	.5	NA
		4.0	NA

Remarque: le code 9964 permet d'enregistrer des crédits une fois que l'élève ait complété avec succès un programme de formation de base ou d'alphabétisation pour adulte variant d'un demi-crédit à quatre crédits.

PLAN DIRECTEUR POUR LE DESIGN EN DÉV'T. VIE-TRAVAIL

0079	PLAN DIR. POUR DESIGN EN DÉV'T. VIE-TR.	.5	15G 15M 25G 25M 35S 35M 45S 45M
		1.0	12G 12M 22G 22M 32S 32M 42S 42M

Remarque: en choisissant cette opportunité d'obtention de crédit, un étudiant peut se mériter un (1) crédit au maximum durant ses 4 années au niveau sec.

PROGRAMME D'ÉTUDES INDIVIDUALISÉ - SECONDAIRE

9900	PROGRAMME INDIVIDUALISÉ-SECONDAIRE	.0	11I 21I 31I 41I 51I 61I 71I
------	------------------------------------	----	-----------------------------

Remarque: cette désignation représente la participation dans un programme individualisé d'un an avec la possibilité de 7 ans : p.ex. 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé développé à l'échelle locale, tandis que 51I indique la cinquième année, etc.

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE
CRÉDITS SPÉCIAUX POUR LANGUES - NIVEAU SECONDAIRE**

9022	AFRIKAANS	1.0	11G	21G	31G	41G
9002	AKAN (GHANA)	1.0	11G	21G	31G	41G
9025	ALBANAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9003	AMHARIQUE	1.0	11G	21G	31G	41G
9001	ARABE	1.0	11G	21G	31G	41G
9000	ARABE (LIBANAIS)	1.0	11G	21G	31G	41G
0027	AUTRES LANGUES AMÉRINDIENNES	1.0	11G	21G	31G	41G
9497	AUTRES LANGUES INTERNATIONALES	1.0	11G	21G	31G	41G
9010	BAHASA/MALAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9015	BENGALI	1.0	11G	21G	31G	41G
9017	BIRMAN	1.0	11G	21G	31G	41G
9004	BOSNIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9005	BULGARE	1.0	11G	21G	31G	41G
9020	CAMBODGIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9040	CHINOIS (CANTONNAIS)	1.0	11G	21G	31G	41G
9041	CHIPEWYAN/DÉNÉ	1.0	11G	21G	31G	
9220	CORÉEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9042	CRI	1.0	11G	21G	31G	41G
9045	CROATE	1.0	11G	21G	31G	41G
9070	DAKOTA/SIOUX	1.0	11G	21G	31G	41G
9071	DANOIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9043	DIALECTE D'ISLAND LAKE	1.0	11G	21G	31G	41G
9006	DINKA	1.0	11G	21G	31G	41G
9007	ÉRYTHRÉEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9327	FARSI (DARI)	1.0	11G	21G	31G	41G
9110	FINNOIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9008	FLAMAND	1.0	11G	21G	31G	41G
9009	FULANI	1.0	11G	21G	31G	41G
9115	GAÉLIQUE	1.0	11G	21G	31G	41G
9472	GALLOIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9130	GREC	1.0	11G	21G	31G	41G
9133	GUJARATI	1.0	11G	21G	31G	41G
9011	HAUSA	1.0	11G	21G	31G	41G
9150	HINDI	1.0	11G	21G	31G	41G
9012	HOKKIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9151	HONGROIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9184	IBO	1.0	11G	21G	31G	41G
9187	INUKTITUT	1.0	11G	21G	31G	41G
9180	ISLANDAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9221	KHMER	1.0	11G	21G	31G	41G
9023	KIRUNDI	1.0	11G	21G	31G	41G
9013	KISWAHILI (SWAHILI)	1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**APPROUVÉ PAR LE MINISTÈRE
CRÉDITS SPÉCIAUX POUR LANGUES - NIVEAU SECONDAIRE (suite)**

9024	KRIO	1.0	11G	21G	31G	41G
9014	KURDE	1.0	11G	21G	31G	41G
9243	LAO	1.0	11G	21G	31G	41G
9240	LITUANIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9016	LOUGANDA	1.0	11G	21G	31G	41G
9244	MACÉDONIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9263	MALAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9264	MALAYALAM	1.0	11G	21G	31G	41G
9260	MALTAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9072	NÉERLANDAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9018	NÉPALI	1.0	11G	21G	31G	41G
9280	NORVÉGIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9300	OJIBWÉ (SAULTEAUX)	1.0	11G	21G	31G	41G
9021	OUGANDAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9019	PACHTO	1.0	11G	21G	31G	41G
9324	PENDJABI	1.0	11G	21G	31G	41G
9363	ROUMAIN	1.0	11G	21G	31G	41G
9360	RUSSE	1.0	11G	21G	31G	41G
9384	SERBE	1.0	11G	21G	31G	41G
9390	SESOTHO	1.0	11G	21G	31G	41G
9387	SINGHALAIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9047	SLOVAQUE	1.0	11G	21G	31G	41G
9382	SLOVAQUE	1.0	11G	21G	31G	41G
9385	SLOVÈNE	1.0	11G	21G	31G	41G
9391	SOMALI	1.0	11G	21G	31G	41G
9383	SUÉDOIS	1.0	11G	21G	31G	41G
9389	TAMOUL	1.0	11G	21G	31G	41G
9046	TCHÈQUE	1.0	11G	21G	31G	41G
9412	THAI	1.0	11G	21G	31G	41G
9413	TIGRINYA	1.0	11G	21G	31G	41G
9414	TURC	1.0	11G	21G	31G	41G
9418	TWI	1.0	11G	21G	31G	41G
9430	URDU (OURDOU)	1.0	11G	21G	31G	41G
9452	VIETNAMIEN	1.0	11G	21G	31G	41G
9473	XHOSA	1.0	11G	21G	31G	41G
9490	YIDDISH	1.0	11G	21G	31G	41G
9493	YOROUBA	1.0	11G	21G	31G	41G
9496	ZULU (ZOULOU)	1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**COURS OFFERTS À DISTANCE
COURS IMPRIMÉS ET EN LIGNE (HORS-PROV.)**

1516	ANGLAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1532	DROIT	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1518	ÉDUCATION À LA SANTÉ	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1522	ÉTUDES AUTOCHTONES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1513	ÉTUDES COMERCIALES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1529	ÉTUDES PROFESSIONNELLES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1525	ÉTUDES RELIGIEUSES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1517	FRANÇAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1515	INFORMATIQUE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1519	JOURNALISME/MÉDIA	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1520	LANGUES AUTRES QUE FRANÇAIS ET ANGLAIS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1530	LES ARTS	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1521	MATHÉMATIQUES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1523	PHILOSOPHIE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1514	PRÉPARATION DE CARRIÈRE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1524	PSYCHOLOGIE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1526	SCIENCES DE LA NATURE	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S
1527	SCIENCES HUMAINES	.5	12G	22G	32S	42S
		1.0	12G	22G	32S	42S

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

COURS OFFERTS À DISTANCE**COURS IMPRIMÉS ET EN LIGNE (HORS-PROV.)***(suite)*

1528	SOCIOLOGIE	.5	12G 22G 32S 42S
		1.0	12G 22G 32S 42S

Les codes des cours oblig. livrés à dist. et basés sur les prog. d'études du MB sont les mêmes que les cours livrés en classe. Les codes des cours facult. livrés à dist. et basés sur les prog. d'études d'une autorité éduc. hors-prov. sont rapportés en utilisant 12G,22G,32S et 42S. En 2005-06, des catégories générales sont présentées. Communiquer avec le Min. pour des codes add.

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
BACCALAUREAT INTERNATIONAL**
AUTRE

0370	CRÉATIVITÉ/ACTION/SERVICES BI	.5	32S 42S
0371	THÉORIE DU SAVOIR BI	.5	32S 42S

FRANÇAIS

0415	FRANCAIS BI HL	1.0	32S 42S
0416	FRANCAIS BI SL	1.0	32S 42S

FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)

0413	FRANÇAIS DE BASE - BI HL	1.0	32S 42S
0412	FRANÇAIS DE BASE - BI SL	1.0	32S 42S
0414	FRANÇAIS DE BASE AB INITIO - BI	1.0	32S 42S

HISTOIRE

0192	HISTOIRE (AMÉRICAINNE) - IB HL	1.0	42S
0193	HISTOIRE (EUROPÉENNE) - BI HL	1.0	42S
0191	HISTOIRE - BI SL	1.0	32S 42S

MATHÉMATIQUES

0090	MATHÉMATIQUES - BI HL	1.0	32S 42S
0089	MATHÉMATIQUES BI SL	1.0	32S
0091	MÉTHODES EN MATHÉ BI	1.0	32S 42S

SCIENCES DE LA NATURE

0184	BIOLOGIE - BI HL	1.0	32S 42S
0183	BIOLOGIE - BI SL	1.0	32S 42S
0186	CHIMIE - BI HL	1.0	32S 42S
0185	CHIMIE BI SL	1.0	32S 42S
0188	PHYSIQUE - BI HL	1.0	32S 42S
0187	PHYSIQUE - BI SL	1.0	32S 42S

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
DOUBLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS - PROV. D'UN COLL. COMM**

4458	CALCUL 1 (KC.MSC.1510)	.5	42C
------	------------------------	----	-----

NB : L'école devra communiquer avec le Min. par le 1er déc. 2005 si la double reconnaissance de crédits sera une option offerte. Veuillez fournir la liste des cours du niveau postsecondaire ainsi que les noms des universités ou collèges impliqués. Le ministère enregistrera par la suite le(s) cours et assignera le(s) code(s) correspondants aux fins de la préparation de rapports.

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
DOUBLE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS - PROV. D'UNE UNIVERSITÉ**

4497	CALCUL (32.1101/6)	1.0	42U
------	--------------------	-----	-----

NB : L'école devra communiquer avec le Min. par le 1er déc. 2005 si la double reconnaissance de crédits sera une option offerte. Veuillez fournir la liste des cours du niveau postsecondaire ainsi que les noms des universités ou collèges impliqués. Le ministère enregistrera par la suite le(s) cours et assignera le(s) code(s) correspondants aux fins de la préparation de rapports.

**ÉLABORÉ AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE**

FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)

0410	FRANÇAIS DE BASE - PA	1.0	32S 42S
0411	LITTÉRATURE FRANÇAISE - PA	1.0	32S 42S

MATHÉMATIQUES

3901	CALCUL	1.0	42S
------	--------	-----	-----

Code Description

Crédits

Année d'études/Niveau

**ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE
ARTS**

ARTS DRAMATIQUES

0322 ARTS DRAMATIQUES 1.0 20G 20M 30S 30M 40S 40M

ARTS PLASTIQUES

0202 ARTS PLASTIQUES 1.0 30S 40S

0213 ARTS PLASTIQUES .0 M 1 2 3 4 5 6 7 8
1.0 10G 10M 20G 20M 30G 30M 40G 40M

ÉDUCATION MUSICALE

0622 CLAVIER .0 6 7 8

0614 ÉDUCATION MUSICALE .0 M 1 2 3 4 5 6

0621 GUITARE .0 6 7 8

0623 HARMONIE .0 6 7 8

3961 JAZZ VOCAL .5 15G 15M 25G 25M 35S 35M 45S 45M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

3954 MUSIQUE : CHORALE .0 7 8
.5 15G 15M 25G 25M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

0620 MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE .0 6 7 8

3956 MUSIQUE: CORDES/ORCHESTRE .0 7 8
.5 15G 15M 25G 25M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

3955 MUSIQUE: GUITARE .0 7 8
.5 15G 15M 25G 25M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

3953 MUSIQUE: HARMONIE .0 7 8
.5 15G 15M 25G 25M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

3941 ORCHESTRE DE JAZZ .5 15G 15M 25G 25M 35S 35M 45S 45M
1.0 10G 10M 20G 20M 30S 30M 40S 40M

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ENGLISH LANGUAGE ARTS

ANGLAIS (PROGRAMME FRANÇAIS)

0008	ANGLAIS : (3ième à Sec.2)	.0	3	4	5	6	7	8	
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M	
0070	ANGLAIS : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0071	ANGLAIS : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0072	ANGLAIS : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M	
0031	ANGLAIS : LANG. & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0032	ANGLAIS : LANG. & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M				
0033	ANGLAIS : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M				

ANGLAIS / ENGLISH L.A. (PROG. D'IMMERSION)

0021	ELA-IMMERSION : (Gr.1 - Sr.2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0073	ELA-IMMERSION : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0074	ELA-IMMERSION : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0075	ELA-IMMERSION : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0035	ELA-IMMERSION : LANG. & LIT. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0036	ELA-IMMERSION : LANG. & TRANS. FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0037	ELA-IMMERSION : LANGUAGE & TECH. COMM.	1.0	40S	40E	40M					

ENGLISH LANGUAGE ARTS

0001	ELA : ENGLISH LANG. ARTS	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0092	ELA : COMPREHENSIVE FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0093	ELA : LITERARY FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0094	ELA : TRANSACTIONAL FOCUS	1.0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0030	ELA : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1.0	40S	40E	40M					
0028	ELA : LANGUAGE & LITERARY FORMS	1.0	40S	40E	40M					
0029	ELA : LANGUAGE & TRANSACTIONAL FORMS	1.0	40S	40E	40M					
5301	ESL FOR ACADEMIC SUCCESS: S4 LEARNERS	1.0	40S	40M						

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE FRANÇAIS

FRANÇAIS DE BASE (BASIC FRENCH)

0403	FRANÇAIS DE BASE - NEUF ANS	.0	4	5	6	7	8						
		1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30M	40S	40M			
0402	FRANÇAIS L2 POUR DÉBUTANTS (M-3)	.0	M	1	2	3							

FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE

0431	FL1 : LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M							
0426	FL1 : COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1.0	40S	40M									
0427	FL1 : LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1.0	40S	40M									
0407	FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE	.0	1	2	3	4	5	6	7	8			
		1.0	10F	10M	20F	20M							

IMMERSION FRANÇAISE

0432	FL2-IMM.: LANGUE ET COMMUNICATION	1.0	30S	30M	40S	40M							
0428	FL2-IMM.: COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1.0	40S	40M									
0429	FL2-IMM.: LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1.0	40S	40M									
0401	FRANÇAIS LANGUE SECONDE - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6	7	8			
		1.0	10F	10M	20F	20M							

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE INFORMATIQUE

3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M									
0280	INFORMATIQUE	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M					

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS

1080	ESPAGNOL: PROG. DE 3 ANS	1.0	20F	20M	30S	30M	40S	40M					
1081	ESPAGNOL: PROG. DE 4 ANS	1.0	10F	10M	20F	20M	30S	30M	40S	40M			
1082	ESPAGNOL: PROG. DE 6 ANS	.0	7	8									
		.5	15F	15M	25M	25F							
		1.0	10F	10M	20F	20M	30S	30M	40S	40M			

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--	--	--

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE MATERNELLE ET PRÉ-MATERNELLE

MATERNELLE

0170	MATERNELLE (À PLEIN TEMPS)	.0	M							
0165	MATERNELLE (ORDINAIRE, DEMI JOURNÉE)	.0	M							
0164	MATERNELLE (UN JOUR TOUS LES 2 JOURS)	.0	M							

PRÉ-MATERNELLE

0166	PRÉ-MATERNELLE	.0	P							
------	----------------	----	---	--	--	--	--	--	--	--

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE MATHÉMATIQUES

MATHÉMATIQUES

Code	Description	Crédits	1	2	3	4	5	6	7	8
0080	MATHÉMATIQUES	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M						
3923	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES	1.0	10F	10M						
3918	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES I	.5	15F	15M						
3919	MATHÉMATIQUES : TRANSITOIRES II	.5	15F	15M						
3903	MATHÉMATIQUES : APPLIQUÉES	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3904	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3939	MATHÉMATIQUES : PRÉ-CALCUL	1.0	20S	20M	30S	30M	40S	40M		
3911	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR I	.5	25S	25M						
3912	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR II	.5	25S	25M						
3913	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR III	.5	35S	35M						
3914	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR IV	.5	35S	35M						
3915	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR V	.5	45S	45M						
3916	MATHÉMATIQUES : CONSOMMATEUR VI	.5	45S	45M						
3900	MATHÉMATIQUES: AVANCÉES	.5	45S							
3940	MATHÉMATIQUES: INTRO. AU CALCUL	.5	45S							
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M						
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M						

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES COMMERCIALES						
3910	APPLICATIONS INFORMATIQUES	1.0	20S	20M		
1276	APPLICATIONS LOGICIELLES	1.0	30S	30M		
1274	BUREAUTIQUE	1.0	40S	40M		
1271	CLAVIGRAPHIE : INTRODUCTION	.5	15G	15M		
1270	CLAVIGRAPHIE: AVANCÉE	.5	25S	25M		
1273	COMMERCE DE DÉTAIL	1.0	20S	20M		
0580	DROIT	1.0	40S	40M		
1225	FONDEZ VOTRE PROPRE ENTREPRISE	.5	25G	25M		
1251	GESTION	1.0	40S	40M		
1224	PERSPECTIVES D'AVENIR EN AFFAIRES	.5	15G	15M		
0200	PRINCIPES DE COMPTABILITÉ	1.0	30S	30M		
1265	PROMOTIONS	1.0	30S	30M		
1272	RELATIONS D'AFFAIRES	1.0	30S	30M		
0360	SCIENCE ÉCONOMIQUE	1.0	40S	40M		
0690	SÉMINAIRE SUR LES AFFAIRES	1.0	40S	40M		
0820	STÉNOGRAPHIE ET TRANSCRIPTION	1.0	30S	30M	40S	40M
1227	SYSTÈMES DE COMPTABILITÉ	1.0	40S	40M		
1226	TRAITEMENT DE TEXTE	1.0	30S	30M		
1275	TRAITEMENT DE TEXTE : AVANCÉ	.5	45S	45M		
1252	TRAVAUX PRATIQUES EN MARKETING	1.0	40S	40M		
1277	VISIONS ET RÉALISATIONS : ENTREPREUN.	1.0	30S	30M		

ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE SCIENCES DE LA NATURE

SCIENCES DE LA NATURE

0124	BIOLOGIE	1.0	30S	30M	40S	40G	40M			
0122	CHIMIE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0123	PHYSIQUE	1.0	30S	30M	40S	40M				
0120	SCIENCES DE LA NATURE : (1ère à S2)	.0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1.0	10F	10M	20F	20M				
0125	SCIENCES DE LA NATURE : (AUTRE SEC.)	1.0	40G	40M						
0139	SEC.3 SUJETS D'ACTUALITÉ EN SCIENCES	1.0	30S	30M						

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau					
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--	--	--

**ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE
SCIENCES SOCIALES**

*(suite)***SCIENCES HUMAINES**

0201	AGRICULTURE	1.0	30S	30G	30M				
0043	GÉOGRAPHIE : AMÉRIQUE DU NORD	1.0	20G	20M					
1124	GÉOGRAPHIE : PHYSIQUE	1.0	30S	30G	30M				
1127	GÉOGRAPHIE DU CANADA	1.0	20G	20M					
1126	GÉOGRAPHIE HUMAINE MONDIALE	1.0	40S	40G	40M				
0481	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	1.0	20G	20M					
0040	HISTOIRE DU CANADA	1.0	30S	30G	30M				
1136	HISTOIRE: CIVILISATION OCCIDENTALE	1.0	40S	40G	40M				
1179	SC. HUM. : PROBLÈMES MONDIAUX	1.0	40S	40G	40M				
1037	SCIENCES HUM. (LE MONDE CONTEMPORAIN)	1.0	40S	40G	40M				
0129	SCIENCES HUMAINES	.0	7	8					
		1.0	10G	10M					
0127	SCIENCES HUMAINES - IMMERSION	.0	1	2	3	4	5	6	
0128	SCIENCES HUMAINES - LANGUE MATERNELLE	.0	1	2	3	4	5	6	
1180	SUJ. D'ACTUALITÉ DU 21E SIÈCLE EN GÉOG.	1.0	20F	20M					

VIE AUTONOME

0026	VIE AUTONOME	.5	15G	15M	25G	25M			
3951	VIE AUTONOME	1.0	10G	10M	20G	20M			

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau								
ÉLABORÉ PAR LE MINISTÈRE ÉTUDES TECHNOLOGIQUES/ARTS INDUSTRIELS											
ARTS GRAPHIQUES											
7958	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
			40M								
7959	INTRO. REPRÉSENTATION GRAPHIQUE	.5	15G	15M	25G	25M					
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M							
ARTS PRATIQUES											
0204	ARTS INDUSTRIELS	.0	7	8							
		.5	15G	15M							
		1.0	10G	10M							
COMMUNICATIONS GRAPHIQUES											
0443	ARTS GRAPHIQUES	.0	7	8							
0444	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	.0	7	8							
0321	DESSIN INDUSTRIEL	.0	7	8							
CONSTRUCTION											
0282	CONSTRUCTION	.0	7	8							
DESSIN INDUSTRIEL											
7952	INTRO. TECH. DU DESSIN INDUSTRIEL	.5	15G	15M	25G	25M					
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M							
7953	TECHNOLOGIE DE DESSIN INDUSTRIEL	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
			40M								
ÉLECTRONIQUE											
7973	INTRO. ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE	.5	15G	15M	25G	25M					
7974	TECH. L'ÉLECTRICITÉ-L'ÉLECTRONIQUE	1.0	10G	10M	20G	20M	30S	30G	30M	40S	40G
			40M								
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1.0	40S	40M							
ÉLECTROPROPULSION											
0361	PROPULSION ÉLECTRIQUE/ÉLECTRONIQUE	.0	7	8							
0732	PROPULSION MÉCANIQUE	.0	7	8							
0734	PROPULSION/ÉNERGIE	.0	7	8							
FABRICATION											
0613	FABRICATION	.0	7	8							
0950	MENUISERIE	.0	7	8							
0611	TRAVAIL DES MÉTAUX	.0	7	8							
0733	TRAVAIL DU PLASTIQUE	.0	7	8							

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE						
9986	ADAPTATION AU TRAVAIL 1 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9987	ADAPTATION AU TRAVAIL 2 - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5747	ANGLAIS LANGUE SECONDE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5354	ARTISANAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5909	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7698	ARTS PRATIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5910	ARTS: DANSE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5911	ARTS: DRAME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5912	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5913	ARTS: VISUELS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
6878	BIBLIOTHÈQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5914	DANSE: BALLET - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5915	DANSE: FOLKLORIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5916	DANSE: JAZZ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5917	DANSE: MODERNE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9942	DROIT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9946	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9955	ÉD. PHYS.-ÉTUDES DES LOISIRS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE (suite)**

9914	ÉDUCATION À LA SANTÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9993	ÉDUCATION MUSICALE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9916	ÉDUCATION PHYSIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9925	ENGLISH LA-IMMERSION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4565	ÉTUDES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4101	ÉTUDES CANADIENNES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9906	ÉTUDES COMMERCIALES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5382	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4947	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4234	ÉTUDES DE LA FAMILLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9957	FORMATION AU LEADERSHIP - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9952	FRANÇAIS DE BASE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9951	FRANÇAIS IMMERSION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5833	HABILETÉS DE GESTION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
6896	HABILETÉS POUR LA VIE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9966	INFORMATIQUE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE (suite)**

9956	INFORMATIQUE : MATÉRIEL	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9941	INFORMATIQUE: BASES DE DONNÉES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9968	INFORMATIQUE: COMPTABILITÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9960	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9962	INFORMATIQUE: LOGICIELS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9961	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9953	INFORMATIQUE: RÉSEAUX - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9919	JOURNALISME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9913	LANGUES AUTOCHTONES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9928	LANGUES INTERNATIONALES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9958	LEADERSHIP CULTUREL - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9926	MATHÉMATIQUES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9927	MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9937	MULTI-MÉDIA - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4656	PHILOSOPHIE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
4109	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9954	PRODUCTION AUDIO-VISUELLE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9988	PROJET ÉTUDIANTS ANIMATEURS - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9901	PSYCHOLOGIE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7850	RELIGION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
------	-------------	---------	-----------------------	--	--	--

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
COURS PROPOSÉS PAR L'ÉCOLE (CPE) - SECONDAIRE *(suite)***

9967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9938	SCIENCES DE LA NATURE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9939	SCIENCES HUMAINES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9933	SCIENCES SOCIALES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9959	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9965	SCIENCES:PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE-CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5828	SERVICE À LA CLIENTÈLE - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
7624	STAGES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5840	TECHNOLOGIES DE LA CONSTRUCTION - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
5830	TOURISME - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9911	TUTORAT - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
9930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - CPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE						
8920	ANGLAIS (COURS APPARENTÉ ELA) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8915	ANGLAIS LANGUE SECONDE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8910	ARTISANAT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8917	ARTS (MUSIQUE/PLASTIQUE) - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8935	ARTS PRATIQUES - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8956	ARTS: DANSE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8957	ARTS: DRAME - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8958	ARTS: THÉÂTRE MUSICAL - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8959	ARTS: VISUELS - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8924	BIBLIOTHÈQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8960	DANSE: BALLET - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8961	DANSE: FOLKLORIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8962	DANSE: JAZZ - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8963	DANSE: MODERNE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8942	DROIT - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8948	ÉD. MUSICALE: ENSEMBLE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8954	ÉD. MUSICALE: INFORMATIQUE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8983	ÉD. PHYSIQUE: LEADERSHIP - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8918	ÉDUCATION À LA SANTÉ - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8949	ÉDUCATION COOPÉRATIVE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G
8993	ÉDUCATION MUSICALE - PPE	.5	11G	21G	31G	41G
		1.0	11G	21G	31G	41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8916	ÉDUCATION PHYSIQUE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8932	ÉTUDES AUTOCHTONES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8909	ÉTUDES CANADIENNES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8906	ÉTUDES COMMERCIALES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8907	ÉTUDES DE LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8941	ÉTUDES DE LA COND. DE LA FEMME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8928	ÉTUDES DE LA FAMILLE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8931	ÉTUDES MULTICULTURELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8940	ÉTUDES PROFESSIONNELLES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8969	ÉTUDES RELIGIEUSES: HISTOIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8952	FRANÇAIS DE BASE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8950	FRANÇAIS EN ÉCOLE FRANCO-MAN. - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8951	FRANÇAIS IMMERSION - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8925	HABILETÉS POUR LA VIE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8966	INFORMATIQUE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8908	INFORMATIQUE: COMMUNICATIONS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8944	INFORMATIQUE: GRAPHIQUES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8946	INFORMATIQUE: LOGICIELS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8945	INFORMATIQUE: MULTI-MÉDIA - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8919	JOURNALISME - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8921	LANGUES AUTRES QUE FR. ET ANGL.- PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau
------	-------------	---------	-----------------------

**ÉLABORÉ À L'ÉCHELLE LOCALE-ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE
PROJETS PROPOSÉS PAR L'ÉLÈVE (PPE) - SECONDAIRE (suite)**

8929	LANGUES MODERNES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8926	MATHÉMATIQUES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8927	MÉDIA - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8933	PHILOSOPHIE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8922	PRÉPARATION DE CARRIÈRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8937	RELIGION - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8967	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8938	SCIENCES DE LA NATURE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8975	SCIENCES FAMILIALES: VÊTEMENTS - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8939	SCIENCES HUMAINES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8943	SCIENCES SOCIALES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8968	SCIENCES SOCIALES: HISTOIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8965	SCIENCES:PHYSIQUE/CHIMIE/BIOLOGIE-PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8994	SERVICE À LA COMMUNAUTÉ - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8977	SERVICE COMMUNAUTAIRE - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8936	STAGES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G
8930	VIE MODERNE ET SES PROBLÈMES - PPE	.5	11G 21G 31G 41G
		1.0	11G 21G 31G 41G

Il n'est pas nécessaire d'enregistrer le PPE - Service communautaire (code 8977) au Ministère et le résultat final en pourcentage n'est pas requis.